

# Trousse de candidature à l'organisation des circuits canadiens de sélection et du Championnat canadien d'escrime



Tim M Stang

Fédération canadienne d'escrime

3/16/2011

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Aperçu</b>	<b>3</b>
Nos participants	
<b>Organisation</b>	<b>4</b>
Organisateurs	
Responsabilités des organisateurs pendant la compétition	
<b>Emplacement</b>	<b>5</b>
Installations et site de compétition	
<b>Technique</b>	<b>7</b>
Équipement technique	
<b>Soutien aux participants</b>	<b>8</b>
Accueil des participants	
Soutien médical et de premiers soins	
Vendeurs	
<b>Officiels</b>	<b>9</b>
Officiels locaux	
Services de soutien aux officiels	
Formation des officiels	
Accueil des officiels	
<b>Procédure de candidature</b>	<b>10</b>
Principaux éléments requis	
<b>Annexe</b>	<b>11</b>

## **Aperçu**

Au cours de la saison 2011-2012, une homogénéisation sera faite si bien que les groupes d'âge (cadet, junior, senior) participant aux compétitions nationales et de sélection canadiennes seront unifiés. Les épreuves du circuit canadien de sélection (CCS) 1 et du CCS 2 seront homogènes en ce qui concerne tous les groupes d'âge. Ainsi le programme du CCS 1 comprendra des épreuves pour les cadets, les juniors et les seniors. Le Championnat canadien sera un Championnat unique pour tous les groupes d'âge.

Les compétitions de la saison 2011-2012 comprendront les groupes d'âge suivant : moins de 15 ans, Cadet, Junior, Senior et Vétérans.

## **Nos participants**

La participation moyenne aux compétitions domestiques canadiennes est d'environ 400 participants, dont 45 % restent plusieurs jours et participent à plusieurs épreuves et disciplines. Les participants ont de 13 à 75 ans, mais la tranche d'âge la plus représentée est celle des 20 à 25 ans. Les femmes représentent un petit peu moins que 40 % du nombre des concurrents.

## **Précédents emplacements des compétitions**

Saison de compétition	Printemps	Automne	Hiver
2003	Kingston, ON	Sherbrook, QC	Vancouver, CB
2004	Laval, QC	Montréal, QC	Edmonton, AB
2005	Montréal, QC	Saskatoon, SK	Edmonton, AB
2006	Montréal, QC	Richmond, CB	Montréal, QC
2007	Saskatoon, SK	Montréal, QC	Montréal, QC
2008	Montréal, QC	Montréal, QC	Calgary, AB
2009	Saskatoon, SK	Saskatoon, SK	Ottawa, ON
2010	Repentigny, QC	Gatineau, QC	Richmond, CB
2011	Montréal, QC		

# ORGANISATION

## **Organisations hôtes :**

Les clubs, villes, commissions sportives qui sont intéressés à soumettre leur candidature à l'organisation d'un CCS ou d'un Championnat canadien doivent obtenir au préalable l'aide et l'accord de leur association provinciale locale d'escrime (les personnes-ressources des associations provinciales figurent à l'Annexe A). Pour l'instant, seules les candidatures qui sont en partenariat avec l'association provinciale seront prises en considération. Nous suggérons fortement que les clubs locaux soient inclus dans le processus de candidature afin de faciliter le développement sur le plan local, d'améliorer le soutien des bénévoles et de bénéficier de davantage de publicité.

Si vous avez des questions à propos du présent document ou de la procédure de candidature, n'hésitez pas à les poser à : Tim Stang [pa@fencing.ca].

## **Responsabilités des organisateurs pendant la compétition :**

1. Le respect des Statuts et règlements de la Fédération canadienne d'escrime et de la FIE.
2. L'affichage des bannières de la Fédération canadienne d'escrime et de ses commanditaires.
3. Le paiement à la Fédération canadienne d'escrime de 50% (en argent) de toutes les commandites de la compétition (voir l'Annexe 1).
4. L'installation du site de compétition conformément aux diagrammes acceptés par la Fédération canadienne d'escrime.
5. La fourniture au directeur technique d'un accès à Internet pour le site Web de la Fédération canadienne d'escrime et les résultats.
6. La fourniture de six (6) bénévoles par jour pendant toute la durée de la compétition. La description de tâches de ces bénévoles sera fournie par la Fédération canadienne d'escrime.
7. La fourniture d'eau potable, de rafraîchissements, de café ou thé, de jus de fruits et de casse-croûtes à tous les délégués techniques, et ce tous les jours de la compétition.

# EMPLACEMENT

## Installations et site de compétition

Les installations doivent disposer d'un site de compétition à vocation unique pendant toutes les journées complètes de la compétition. De plus, cet espace doit être disponible pour l'installation la veille au soir de la compétition, pendant une période d'au moins cinq (5) heures. Une fois que l'installation est terminée dans le site de compétition, celle-ci ne peut être ni déplacée ni démontée jusqu'à la fin de la compétition. L'accès aux installations doit être ouvert de 7 h 00 à 21 h 00 tous les jours de la compétition. Les installations doivent être propres, bien entretenues et présenter les caractéristiques suivantes :

- 1) Elles doivent pouvoir permettre l'installation d'au moins vingt (20) pistes de compétition, la place pour des pistes supplémentaires n'étant pas requise pour l'instant, mais devant être indiquée dans le dossier de candidature, au cas où ce serait possible.
  - Le site de compétition doit mesurer approximativement 19 000 pieds<sup>2</sup> (soit 2 200 m<sup>2</sup>) au minimum.
- 2) La surface du plancher doit être de type «qui rebondit», à savoir que les candidatures avec des planchers rigides comme le béton ne seront pas prises en considération si elles n'ont pas un plan prévoyant un rembourrage adéquat.
- 3) L'éclairage doit fournir au moins 800 Lumens d'illumination à un (1) mètre au-dessus de chaque piste.
- 4) On doit pouvoir ranger les sacs d'escrime des athlètes soit dans un espace défini réservé au sein des installations, soit dans une zone limitrophe distincte de l'aire de compétition.
- 5) Les zones dans lesquelles les athlètes se changent ou prennent leur douche doivent pouvoir accueillir au moins 400 athlètes sur une période de 3 ou 4 jours de compétition.
- 6) Les installations doivent être munies de postes ou fontaines d'eau.
- 7) Le dossier de candidature doit indiquer l'emplacement des concessions de nourriture et de boissons du site de compétition, ainsi que leurs heures d'opération pendant les jours de compétition. Idéalement, ces concessions doivent vendre des aliments qui conviennent aux athlètes, comme des fruits et barres énergétiques, des bagels, de l'eau, des boissons sportives, et ainsi de suite.
- 8) Les installations doivent comporter des zones de rangement adéquates, et présenter un accès aisé à des moyens de transport.
- 9) Elles doivent être situées à une distance raisonnable de l'hôtel de la compétition.
- 10) Il doit y avoir de la glace disponible à l'intention du personnel médical.
- 11) Il doit y avoir une zone isolée distincte dans laquelle les officiels peuvent se trouver quand ils ne sont pas dans l'aire de compétition. Cette zone doit être située à proximité du site de compétition.
- 12) Le système audio public intégré doit être audible dans toutes les zones des installations.

- 13) Les installations doivent comprendre un espace adéquat réservé pour le podium.
- Si les installations fournissent un podium, il faut s'assurer que cela est indiqué dans le dossier de candidature, sinon il faut préciser où les organisateurs se procureront le podium et quels seront les coûts supplémentaires.
- 14) Les installations doivent comprendre des espaces de réunion supplémentaires à proximité du site de compétition. Ces espaces de réunion serviront à faciliter l'organisation de séminaires éducatifs ou informatifs.
- 15) Il doit y avoir dans les installations de la place pour que les vendeurs de matériel d'escrime puissent offrir leurs services en installant au moins trois (3) tables chacun.

## **Équipement technique**

Le groupe qui se porte candidat à l'organisation doit garantir la fourniture d'une quantité suffisante de matériel d'escrime pour pouvoir organiser adéquatement la compétition sans délais, à savoir :

- 1) 20 pistes conductrices (d'une résistance de 5 ohms ou moins);
- 2) 25 appareils de signalisation, de préférence avec un chronomètre interne et un contrôle à distance;
- 3) 25 fils de masse (reliant la piste à l'appareil);
- 4) 50 enrouleurs;
- 5) 50 fils de piste (reliant les enrouleurs à l'appareil);
- 6) Des fils d'alimentation électrique en nombre suffisant pour brancher 20 pistes à partir des prises de courant désignées par les responsables des installations; et
- 7) 20 trousseaux contenant un poids et une pique pour tester l'équipement sur la piste.

Tous les coûts de location et de transport de l'équipement technique doivent être indiqués dans le dossier de candidature.

Si le comité organisateur à l'intention d'utiliser l'équipement de la Fédération canadienne d'escrime, il doit le négocier avant de soumettre son dossier de candidature.

## SOUTIEN AUX PARTICIPANTS

### Accueil des participants

Les hôtels hôtes doivent être choisis en fonction de leur proximité du site de compétition, des aéroports et des magasins d'alimentation proches. Le comité organisateur doit indiquer les tarifs en chambre simple, double et quadruple, offrant les meilleurs prix et services locaux.

En général, la Fédération canadienne d'escrime réserve un bloc de cent (100) chambres, indépendamment de celles des participants. En moyenne, les hôtels choisis par la FCE bénéficient d'une occupation de 300 chambres pendant la compétition.

Les hôtels qui offrent des bonus de référence seront choisis en priorité.

La Fédération canadienne d'escrime annoncera les hôtels hôtes de la compétition dans la section spécifique des compétitions de son site Web dont l'adresse est : [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca). Pendant la compétition, la Fédération canadienne d'escrime fournira toutes les enseignes et panneaux à afficher dans le site de compétition.

### Soutien médical et de premiers soins

En ce qui concerne les compétitions de la Fédération canadienne d'escrime, les organisateurs ne peuvent avoir recours qu'à des soigneurs sportifs ou physiothérapeutes ayant une formation en premiers soins, en réanimation cardio-respiratoire (RCR), en bandages sportifs, et en intervention en cas d'urgence. Le personnel médical de soutien sera posté dans le site de compétition, près du Directoire technique, de manière à pouvoir intervenir rapidement sur n'importe quelle piste du site de compétition.

Le personnel médical doit être muni d'une trousse de premiers soins complètement remplie, et pouvoir fournir de la glace aux athlètes quand c'est nécessaire.

Le personnel médical devra faire un rapport des blessures ayant eu lieu pendant la compétition.

### Vendeurs

Les vendeurs externes aux installations qui proposent des produits dans le site de compétition doivent s'inscrire auprès du bureau national de la Fédération canadienne d'escrime au moins trente (30) jours avant la compétition, afin que les organisateurs puissent prévoir un espace suffisant pour les installer, et fixer le barème des frais de location. \_\_\_\_\_

## OFFICIELS

### Officiels locaux

Les organisateurs doivent fournir une liste des officiels d'escrime locaux de niveau national (arbitres, armuriers, techniciens et secrétariat) qui sont disponibles pendant la durée proposée de la compétition dans la candidature. Les coordonnées actuelles de ces officiels doivent figurer dans cette liste. Les officiels figurant dans cette liste DOIVENT être disponibles et prêts à participer à la compétition.

### Services de soutien aux officiels

Tous les jours que dure la compétition, les organisateurs doivent fournir aux officiels des rafraîchissements (café, thé, eau en bouteille), des casse-croûtes, et un lunch préparé. On doit servir en moyenne 26 officiels. Les organisateurs doivent offrir des solutions convenables dans le site de compétition, et indiquer le coût approximatif par personne. Toutes les options de services doivent être fournies dans le salon prévu pour les officiels.

### Formation des officiels

Le comité organisateur doit indiquer en détails toutes les occasions de formation des officiels menant à l'organisation de compétitions domestiques de niveau national.

La Fédération canadienne d'escrime confirme que les officiels auront l'occasion de passer des examens de certification à l'occasion des compétitions de niveau national. Le comité organisateur doit prévoir profiter de cette occasion pour la formation des officiels locaux.

### Accueil des officiels

De l'hébergement pour les officiels venant de l'extérieur doit être disponible dans un des hôtels hôtes. On doit privilégier les hôtels situés le plus proche possible des installations de compétition, des restaurants locaux et de l'aéroport. Aucune commission n'est requise pour l'hébergement des officiels. L'hébergement en chambre double non fumeur est acceptable. Normalement, la Fédération canadienne d'escrime réserve un bloc de dix (10) chambres. Les organisateurs doivent prévoir un guichet unique de facturation pour les chambres, les taxes et le stationnement seulement.

## PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Tous les dossiers de candidature doivent être envoyés en format électronique, PDF de préférence, avec l'option d'envoyer un dossier de candidature imprimé au bureau national. Si le comité organisateur envoie des dossiers imprimés, il doit en envoyer quatre (4) copies pour que tous les membres du comité d'examen des candidatures puissent en avoir une chacun.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au bureau national au plus tard à la fin de la journée de travail ( soit à 17 h 00, heure de l'Est) à la date spécifiée sur le site Web de la FCE à [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca). La Fédération canadienne d'escrime se réserve le droit de rejeter les dossiers de candidature en retard ou incomplets sans même les évaluer.

### **Principaux éléments requis**

1. Le dossier de candidature complet doit être signé (une signature électronique suffit).
2. Il doit comporter l'emplacement du comité organisateur.
3. Il doit comporter un plan d'affaires incluant :
  - la composition du comité de candidature et les domaines de responsabilité de ses membres;
  - des lettres d'offre des hôtels hôtes;
  - les détails relatifs à des occasions de commandites potentielles;
  - les coordonnées des personnes-ressources dans les domaines des médias et des relations publiques, ainsi qu'un plan de communications pour la compétition;
  - les possibilités de legs, perçus ou potentiels.
4. Un plan de logistique comprenant :
  - les détails relatifs au transport au sein de la ville hôte (spécifiques aux participants);
  - les possibilités de restauration pour les participants et les officiels techniques;
  - les noms des personnes-ressources de tous les fournisseurs de services, ainsi que leur numéro de téléphone et leur courriel.
5. La liste des officiels techniques.
6. Le plan de salles du site de compétition, avec spécifiquement indiquée l'emplacement de toutes les pistes et les dimensions en mètres.
7. Des lettres de soutien de la candidature.

## **Annexe 1**

Si le comité organisateur sollicite une subvention du gouvernement local ou provincial, ou de partenaires financiers du secteur privé, ces subventions doivent être utilisées pour l'organisation de la compétition. Les sommes recueillies seraient utilisées, bien que ce soit par la Fédération canadienne d'escrime, pour organiser la compétition, comme elles l'étaient destinées. L'organisme local fournissant ces subventions devra bénéficier de la reconnaissance locale appropriée pour avoir financé la compétition, ainsi que les mentions appropriées sur les enseignes et panneaux, ainsi que sur le site Web de la compétition.

En échange, la Fédération canadienne d'escrime utilisera ces sommes pour défrayer des coûts d'organisation de la compétition. À la fin de la compétition, la FCE donnera une subvention au comité organisateur local. Cette subvention sera égale à la moitié (50 %) de la subvention obtenue par les organisateurs locaux. Les organisateurs pourront utiliser cette subvention de la Fédération canadienne d'escrime comme ils l'entendent.

La FCE et le comité organisateur local bénéficient tous les deux de cet arrangement. En effet, la Fédération canadienne d'escrime réduit ses coûts d'organisation de la compétition, tandis que les organisateurs locaux reçoivent des sommes qu'ils peuvent utiliser absolument comme ils l'entendent.

En ce qui concerne les cas où les subventions sont accordées expressément pour léguer de l'équipement ou autre, elles sont assujetties intégralement aux termes de la subvention, et à ce titre, elles sont libres de toute obligation vis-à-vis de la Fédération canadienne d'escrime.

Si vous avez des questions à ce propos, n'hésitez pas à communiquer avec l'administrateur des programmes de la FCE, Tim Stang aux coordonnées suivantes :  
numéro de téléphone : (647) 476-2401  
courriel : pa@fencing.ca